

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Mireille BERTHUIN, Frédéric GEROMIN, Anne IZABELLE, Antoine CREZE, Thierry RUTGE, Astrid BOUCHARD, Christophe CORBET

Procurations : Dominique CAPRON à Vincent PELLETIER, Cathy PELOSO à Astrid BOUCHARD, Caroline DRIOL à Sandrine GAYET, Stéphane MASTROPIETRO à Frédéric GEROMIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Séance ouverte à 20h00

La feuille de présence est signée par les conseillers. Désignation est faite du secrétaire de séance : M. Hervé. Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024, lequel est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés depuis le 20 mars 2024 est présenté et mis à disposition de l'assemblée.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

Délibération 1 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Transfert de l'Office Thermal et touristique de Saint-Martin d'Uriage à la CCLG au 01/04/2024

Rapporteur : M. Hervé

Monsieur Hervé présente le rapport de la CLECT aux membres de l'Assemblée délibérante avant de procéder à son approbation.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 2 : Adoption de la délibération du conseil communautaire arrétant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029

Rapporteur : M. Hervé

Monsieur Hervé présente la délibération du Conseil communautaire arrétant le PLH 2024-2029. Il précise que pour la commune de Revel, le nombre de logements programmé est de 36 logements, soit une moyenne annuelle de 6 logements par an. M. Rutgé demande le détail du vote de la délibération communautaire. Celle-ci a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 3 : Délibération portant création d'emplois permanents dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création,

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public – communes de moins de 2000 habitants

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 4 : Rectificatif de la liste nominative des associations ayant fait l'objet d'une attribution de subvention au budget primitif 2024

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 5 : Sollicitation du Plan 5000 équipements Génération 2024 de l'Etat et du fonds de concours supra communal du Grésivaudan pour la réalisation d'un espace multisport

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 6 : Demande d'aide au titre des travaux de préservation et de restauration du patrimoine du Département de l'Isère et sollicitation du fonds d'aide attractivité : tourisme et patrimoine du Grésivaudan pour la réfection de patrimoine communal

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 7 : Sollicitation de la Dotation Territoriale 2024 du Département de l'Isère et du fonds de concours « soutien aux petites communes » du Grésivaudan pour la réalisation de travaux de réfection de voirie

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 8 : Sollicitation de la Dotation Territoriale 2024 du Département de l'Isère et du fonds de concours « soutien aux petites communes » du Grésivaudan pour la réalisation de travaux de réfection de voirie

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Questions diverses : Présentation au Conseil municipal du tableau récapitulatif des indemnités des élus.

Séance clôturée à 20h45

Signature de la feuille de clôture

Patrick HERVE

Secrétaire de séance



Coralie BOURDELAIN

Maire de Revel

